



Normes de catalogage

PAR VÉRONIQUE CAYOUCETTE

RDA et bientôt LRM !

La norme de catalogage RDA (Ressources : description et accès) se répand à travers le monde et déjà on annonce son remplacement par une nouvelle norme : l'IFLA Library Reference Model ou LRM. Mais qu'est-ce que cette nouvelle norme, au juste ? Tout d'abord, un peu d'histoire.

RCAA2

Après plusieurs décennies de tentatives de coopération pour produire un code unique de catalogage international, les Règles de catalogage anglo-américaines paraissent en 1967. Mais elles ne font pas l'unanimité, puisque deux textes distincts paraissent : un nord-américain et un britannique. Dès lors, on tente de réconcilier les deux textes et de susciter un intérêt international pour les RCAA en facilitant son utilisation dans les pays autres que les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni. C'est à cette époque que l'on crée le Joint Steering Committee for Revision of AACR (JSC) composé de cinq organismes participants (l'American Library Association, la British Library, le Comité canadien de catalogage, la Library Association et la Library of Congress). La deuxième édition paraît en 1978. Bien que ponctuées de controverses et de difficultés de mise en œuvre, les RCAA2 s'imposent à travers le monde, principalement dans les pays de langue anglaise. Une révision est effectuée en 1988.

La coopération internationale continue et, après l'ajout d'autres organismes partenaires, les responsabilités et les relations entre les organismes sont clarifiées et l'on crée le « Comité des directeurs » (ou Committee of Principals) qui a pour principale fonction de réviser les développements et les progrès des travaux du JSC, lequel est responsable d'assurer le processus continu de révision des règles.

La révision de 1998 marque un tournant, puisque les règles seront publiées pour la première fois tant en format papier qu'en format électronique. Parallèlement, l'arrivée de nouveaux formats de documents, tels que les documents numériques, soulève des questionnements quant à l'application des RCAA2 pour leur traitement. Une révision en profondeur des RCAA2 est rendue nécessaire. (Manning, 1998)

RDA

C'est en juin 2010 qu'est publié le code RDA en remplacement des RCAA2. Très influencées par les RCAA2, les normes RDA les reprennent largement en les répartissant entre les entités du modèle FRBR (voir la description ci-dessous), mais sans remettre en question les limites historiques de leur élaboration. Elles sont conçues en respectant les mêmes instances que les RCAA2 (JSC for Revision of AACR – JSC for Development of RDA pour les RDA – et Committee of Principals), mais seules les instances de quatre pays participent à leur développement : l'Australie, le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni. Même l'International Federation of Library Association (IFLA) n'a pas été associée au processus. Le JSC a consulté les responsables des règles de catalogage d'autres pays, mais ces avis n'étaient que consultatifs. Cette insuffisance a mis en évidence le fait que les RDA ne répondaient pas aux besoins ou aux réalités de plusieurs pays.

Le code RDA devant être internationalisé, plusieurs groupes de travail ont été créés, invitant plusieurs pays à participer à sa révision. De plus, une refonte complète de sa gouvernance a été entreprise en 2013 afin d'atténuer la prédominance du monde anglo-américain et de favoriser une représentation plus équilibrée des différentes régions du monde. En 2015, le JSC est remplacé par le RDA Steering Committee (RSC) et le Committee of Principals par le RDA Board. Les représentants proviennent de six régions du monde : l'Afrique, l'Amérique latine et Les Caraïbes, l'Amérique du Nord, l'Asie, l'Europe et l'Océanie. La mise en place de cette nouvelle structure devrait se terminer en 2019. (Leresche, 2017, p. 24)

FRBR, FRAD et FRISAD

Un effort pour modéliser les métadonnées bibliographiques a été entrepris dans les années 1990, ayant pour résultat le texte fondateur du modèle FRBR (Functional requirements for bibliographic records) contenu dans le rapport final sur les [Fonctionnalités requises des notices bibliographiques](#). Produit par l'IFLA et publié en 1998, il aura constitué le point de départ d'une évolution profonde dans la compréhension des métadonnées bibliographiques.

Deux autres modèles ont suivi : [FRAD](#) (Functional requirements for authority data), ou en français

Fonctionnalités requises des données d'autorité, en 2009, et FRASAD (Functional requirements for subject authority data), ou en français Fonctionnalités requises des données d'autorité matière, en 2010.

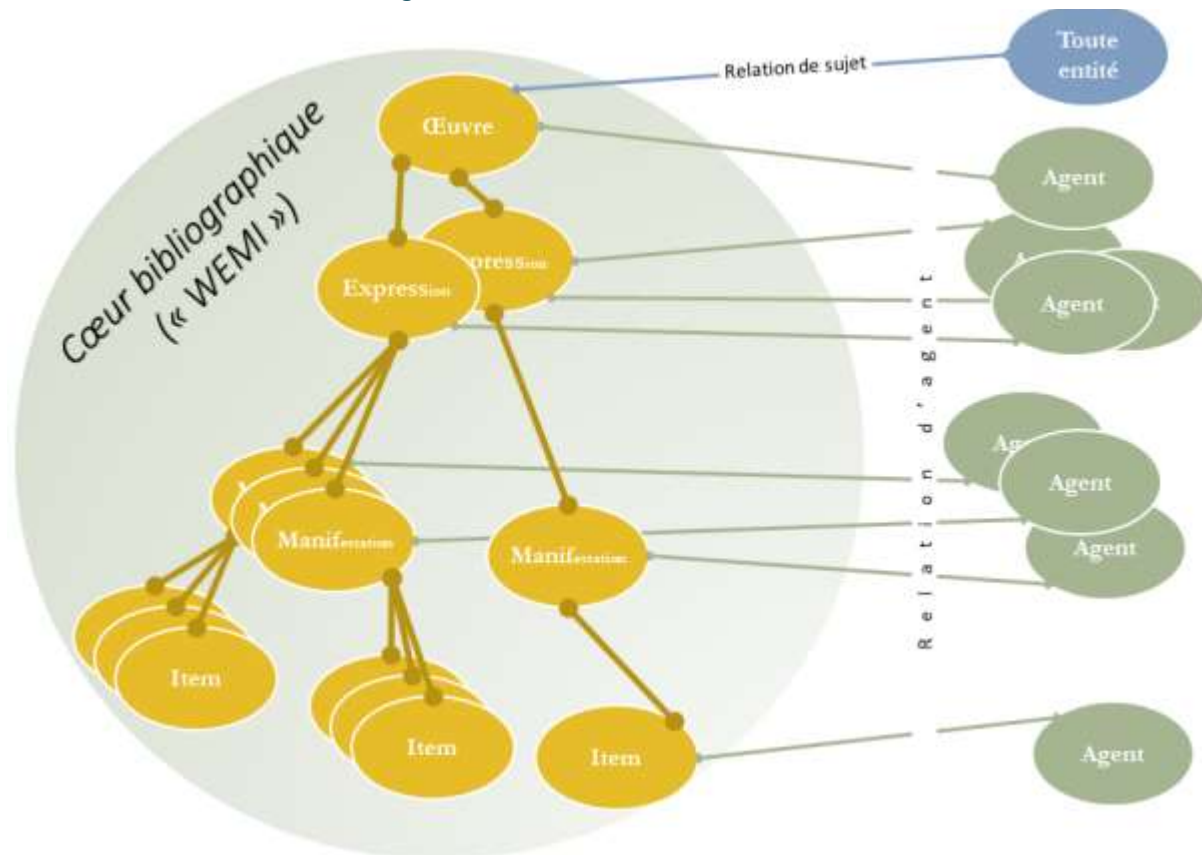
Leur rédaction s'est échelonnée sur une quinzaine d'années pendant lesquelles Internet déferlait. Le modèle FRBR a donc été conçu sans réellement en tenir compte. Il s'inspire des Principes de Paris (1961) et son cadre général n'a pas été profondément remis en cause par la suite : un cœur bibliographique réparti en quatre entités principales – œuvre, expression, manifestation et item –, sur lequel des personnes ou des collectivités exercent des responsabilités de création, de transformation, de publication, de possession, etc. S'y ajoute la relation de sujet (absente des Principes de Paris), qui associe

n'importe laquelle des six entités déjà citées, plus quatre autres (objet, concept, lieu et événement) à l'entité œuvre et à elle seule.

Tout cela dans la perspective des quatre types d'opération définis comme pouvant être effectués par l'utilisateur d'un catalogue : trouver, sélectionner, identifier, obtenir. Chacune des entités du modèle est dotée d'un certain nombre d'attributs, qui pourraient être autant de zones d'une notice MARC qui en décrirait une instance.

FRAD et FRASAD approfondiront la modélisation des données dites « d'autorité » : pour FRAD, celles constituant les entités FRBR – œuvre, personne et collectivité – auxquelles s'ajoute une nouvelle (famille) ; pour FRASAD, toutes les entités du modèle, mais dans la perspective exclusive de leur utilisation en tant que sujet.

Figure 1. Modèle FRBR : schéma général



Source : LE PAPE, PH. « Vingt ans après : LRM, un pour tous ! », RDA@ABES : Tout ce que nous pouvons vous dire sur RDA (Ressources : description et accès), 21 août 2017 [rda.abes.fr/category/modeles/].



Les modèles FRAD et FRSAD, développés à part des FRBR tout en y faisant constamment référence, étendent le modèle d'origine et l'affinent. Ils redéfinissent certains concepts ou établissent des concepts voisins, ce qui fait que certains nouveaux concepts ne sont plus en cohérence avec l'approche des FRBR. Il y a donc lieu d'envisager les trois modèles comme un tout, d'autant que l'on est passé d'une modélisation « entité-association » à une modélisation qui se sent tentée par un formalisme d'ontologie (Le Pape, Ph, 2017).

FRBROO ou FRBR orienté objet

« Publié en 2009, FRBROO est une formalisation de FRBR (puis de FRAD et FRSAD) en ontologie, par le biais d'une harmonisation avec CIDOC CRM, modèle créé pour les objets de musée. FRBROO en est une extension, et se présente comme "une ontologie ou modèle conceptuel de haut niveau pour les données bibliographiques". Le formalisme de FRBROO est très éloigné de celui de FRBR. En revanche, son analyse rejoint celle du modèle d'origine, moyennant quelques différences notables. » (*Op. cit.*, p. 18)

Ontologie : Ensemble d'informations dans lequel sont définis les concepts utilisés dans un langage donné et qui décrit les relations logiques qu'ils entretiennent entre eux.

Source : Le grand dictionnaire terminologique
[www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8361952]
(consultée le 21 février 2018)

LMR

IFLA LRM (IFLA Library reference model), ou en français **Modèle de référence des bibliothèques**, paru en 2017, résulte de la fusion et de l'évolution des trois modèles FRxx, qu'il remplace intégralement.

« IFLA LRM est une mise en cohérence de FRBR, FRAD et FRSAD dans un formalisme d'ontologie. L'influence de FRBROO y est sensible : LRM se veut "un modèle conceptuel de référence de haut niveau développé dans un cadre de modélisation entité-association enrichi", voilà qui rappelle la façon dont FRBROO se présente [...]. Son nom même fait écho à celui du CIDOC CRM.

Les entités y sont organisées en classes et sous-classes comme dans FRBROO et non plus en trois groupes comme dans FRBR – ce qui abolit la notion d'autorité. L'entité *res* ("chose" en latin), définie comme "toute entité de l'univers du discours", est déclarée comme la superclasse de toutes les autres, qui héritent donc de ses propriétés. De même est établie une relation générique *est associé à*, dont toutes les autres sont des spécialisations. » (Le Pape, Ph, 2017, p. 18)

Les entités

« L'organisation hiérarchique des entités dans LRM abolit la répartition en trois groupes de FRBR (groupe 1 : WEMI ; groupe 2 : agents ; groupe 3 : entités supplémentaires définies pour la relation de sujet) et fait disparaître la notion d'autorité. » (*Op. cit.*)

Le nombre d'entités est réduit à 11 plutôt que 18.

« Une entité LRM n'est établie qu'à condition de présenter des attributs ou relations spécifiques (qui ne peuvent pas être définies à un niveau supérieur). » (*Ibid.*)

Tableau 2. La hiérarchie des entités

1 ^{er} niveau (<i>top level</i>)	2 ^e niveau	3 ^e niveau
LRM-E1 Res	—	—
—	LRM-E2 Work	—
—	LRM-E3 Expression	—
—	LRM-E4 Manifestation	—
—	LRM-E5 Item	—
—	LRM-E6 Agent	—
—	—	LRM-E7 Person
—	—	LRM-E8 Collective agent
—	LRM-E9 Nomen	—
—	LRM-E10 Place	—
—	LRM-E11 Time-span	—

La hiérarchie des entités dans LRM. Source : IFLA Library Reference Model, IFLA, 2017, p. 19.

En conclusion

Le RDA Steering Committee (RSC) a pris la décision, dès novembre 2016, de réviser entièrement le RDA pour le mettre en accord avec le modèle LRM. La publication d'une nouvelle version de RDA dans RDA Toolkit est annoncée pour juin 2018. ◆

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES LMR

IFLA. *IFLA Library Reference Model (LRM)*

[www.ifla.org/publications/node/11412].

Le Pape, Ph. « Vingt ans après : LRM, un pour tous ! », *RDA@ABES : Tout ce que nous pouvons vous dire sur RDA* (Ressources : description et accès), 21 août 2017

[rda.abes.fr/2017/08/21/vingt-ans-apres-lrm-un-pour-tous/].

Le Pape, Philippe. « Vingt ans après : LRM, le cinquième mousquetaire », *87 Ar(abes)ques*, octobre-novembre-décembre 2017, p. 18.

[www.abes.fr/content/download/4019/17063/version/3/file/WEB_ABES87.pdf].

RSC RDA Steering Committee. *Implementation of the LRM in RDA* [www.rda-rsc.org/ImplementationLRMinRDA].

BIBLIOGRAPHIE

Le Pape, Ph. « Vingt ans après : LRM, un pour tous ! », *RDA@ABES : Tout ce que nous pouvons vous dire sur RDA* (Ressources : description et accès), 2017

[rda.abes.fr/2017/08/21/vingt-ans-apres-lrm-un-pour-tous/] (consultée le 20 février 2018).

Le Pape, Philippe. « Vingt ans après : LRM, le cinquième mousquetaire », *87 Ar(abes)ques*, octobre-novembre-décembre 2017, p. 18.

[www.abes.fr/content/download/4019/17063/version/3/file/WEB_ABES87.pdf].

Leresche, Françoise. « RDA, un code de plus en plus international ? », *87 Ar(abes)ques*, octobre-novembre-décembre 2017, p. 24.

[www.abes.fr/content/download/4019/17063/version/3/file/WEB_ABES87.pdf].

Manning, Ralph W. *Les Règles de catalogage anglo-américaines et leur avenir*, dans 64th IFLA General Conference, Amsterdam : IFLA, 1998 [origin-archive.ifla.org/IV/ifla64/083-126f.htm] (consultée le 20 février 2018).

MEMBRES ET NOUVEAUX MEMBRES DE L'APTDQ, C'EST LE TEMPS DE VOTRE COTISATION ANNUELLE

Vous avez jusqu'au 31 mars pour renouveler votre cotisation à votre association professionnelle et pour conserver vos privilèges de membres. Joignez-vous à la grande famille des techniciennes et techniciens en documentation diplômés du Québec, recevez la revue de l'APTDQ, l'*Info-documentation*, quatre fois par année, bénéficiez de rabais pour le congrès et les formations de l'APTDQ, restez à l'affût des nouveautés liées à votre profession, impliquez-vous dans votre milieu de travail, nouveauté cette année, profitez également des privilèges des membres de l'ASTED...

Une carrière, c'est aussi une association professionnelle!

Le renouvellement est désormais possible en ligne (PayPal) ou, comme d'habitude, par la poste...

Par ailleurs, n'oubliez pas d'adhérer au service d'aide à l'emploi! Ainsi, vous recevrez par courriel les offres d'emploi liées à vos régions administratives de prédilection.

Pour renouveler... ou adhérer...